

Diamants, paix et progrès en République démocratique du Congo

Rapport, conclusions et recommandations

*Bruxelles, Belgique
Le 18 et 19 septembre 2002*

La conférence ayant pour thème *Diamants, paix et progrès en République démocratique du Congo* a conclu que le Conseil de sécurité doit intervenir à l'égard de la question des diamants de guerre en République démocratique du Congo, tout comme il est intervenu dans le passé pour mettre un terme au commerce des diamants de guerre en Angola, en Sierra Leone et au Libéria. Il faut mettre en place des sanctions efficaces pour arrêter le pillage des ressources naturelles du Congo et il faut concevoir des mécanismes de surveillance permanents afin de surveiller le pillage et le trafic des ressources congolaises et d'y mettre un terme. La conférence a appuyé le Processus de Kimberley, et pressé les gouvernements et l'industrie du diamant de prendre les mesures nécessaires pour appliquer l'accord d'ici le 1^{er} janvier 2003.

La conférence, tenue à Bruxelles, en Belgique, les 18 et 19 septembre 2002, était organisée par Partenariat Afrique Canada (Ottawa), le Netherlands Institute for Southern Africa (NiZA) (Amsterdam) et Fatal Transactions (Amsterdam). Des représentants d'organisations non gouvernementales de la République démocratique du Congo, de la Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et du Canada étaient au nombre des participants. Des représentants des gouvernements et de l'industrie du diamant ont participé à la première journée de la conférence.

Questions clés des séances de la conférence :

Au sujet de la situation actuelle en République démocratique du Congo :

- Il y a des signes d'espoir en RDC, étant donné les progrès accomplis grâce au Dialogue intercongolais. Toutefois, le pays est encore sous l'emprise d'un régime militaire, qui n'est pas reconnu pour son respect des droits de la personne, et la légitimité des institutions gouvernementales est encore contestée. Tant qu'il n'y aura pas de gouvernement dont la légitimité est reconnue, il sera difficile de discuter du besoin d'élaborer de nouvelles lois en matière d'extraction minière et de la mise en place de codes de conduite des entreprises.
- La société civile de la RDC a travaillé fort pour contribuer au nouvel ordre social et économique. Une délégation de la société civile a été élue pour prendre la parole à Sun City, en compagnie de délégations des forces armées et du gouvernement ainsi que de chefs religieux. Toutefois, dans les provinces, la société civile doit être mieux organisée et renforcée de façon à lutter de manière efficace contre la pauvreté et les violations des droits de la personne par le biais de la revendication, et pour avoir un rôle à jouer au cours de la période de transition.
- Les ONG du Nord ont commencé à retourner au Congo après avoir réduit leurs activités en raison des guerres. Les ONG du Nord doivent faire participer les ONG nationales à l'élaboration de leurs programmes, et il faut une concertation efficace des ONG internationales et nationales pour traiter avec le gouvernement.

Au sujet de l'industrie minière en RDC, en prenant appui sur des points soulevés par Monnaie forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins :

- Les personnes qui travaillent dans les mines peuvent être considérées comme étant « liées par contrat ». Elles vivent dans des conditions misérables, gagnant moins de 1 \$ US par jour. Les collectivités ne bénéficient d'aucune retombée financière provenant de l'extraction minière – p. ex. il n'y a pas de taxes servant à reconstruire les écoles et les hôpitaux détruits par la guerre. Les enfants travaillent dans les mines – il n'y a donc pas de fréquentation scolaire dans les régions rurales.
- Les activités minières détruisent l'écosystème. Pour l'extraction de diamants, on a détourné des rivières en déplaçant d'énormes quantités de terre sur une grande échelle, rendant les sols impropres à l'agriculture.
- Des réseaux nationaux et internationaux sont impliqués dans les exportations légales et illicites de diamants du Congo. On a identifié quatre réseaux : le réseau ougandais, qui compte des généraux de l'armée; le réseau

rwandais; le réseau libanais; et un réseau politico-militaire congolais. Les diamants empruntent les parcours établis de la contrebande, qui dépendent du laxisme des politiques gouvernementales. Les diamants sont facilement transportés au Moyen-Orient, en Afrique du Sud, etc., et l'on déclare qu'ils proviennent d'un autre pays que la RDC. Une des clés du fonctionnement des réseaux, c'est que les personnes tout au long du parcours en retirent de l'argent.

- Quoiqu'on considère que les diamants de guerre ne comptent que pour moins de 4 % du commerce mondial des diamants et qu'une paix fragile règne en Sierra Leone et en Angola, le commerce illicite des diamants (qui compte pour 20 % du commerce) demeure un sujet de préoccupation d'importance. Les diamants de contrebande permettent le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, etc. Puisque 60 % de tous les diamants proviennent de l'Afrique, il est clair que la question des diamants illicites est un problème considérable.
- Les personnes qui ont fait des exposés à la conférence ont souligné qu'il faut poursuivre ceux qui font le commerce des diamants illicites et des diamants de guerre, et les traduire en justice, et qu'il faut aussi évaluer le rôle des militaires africains (susceptibles d'être motivés par les débouchés commerciaux lorsqu'ils interviennent dans un État affaibli et déchiré mais qui possède des ressources naturelles en abondance).

Au sujet du Processus de Kimberley et des préparatifs de mise en œuvre:

- Des pays africains producteurs de diamants ont entamé le Processus de Kimberley il y a deux ans; il s'agit d'un forum qui réunit les gouvernements, l'industrie du diamant et les ONG. Le Processus a généré des propositions pour la mise au point d'un système de certification international ayant pour but de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts. La prochaine réunion du PK aura lieu les 4 et 5 novembre à Interlaken, en Suisse, et les pays participants y adopteront le mécanisme.
- À l'heure actuelle, 37 gouvernements et l'Union européenne sont engagés dans le Processus de Kimberley. Le PK freinerait aussi, jusqu'à un certain point, l'industrie des diamants illicites. Il y a actuellement des quantités énormes de diamants qui sortent de pays qui n'en produisent pas; ces pays ne pourraient pas légalement exporter des diamants aux termes du Processus de Kimberley.
- Le plus gros problème auquel les ONG sont actuellement confrontées est celui de la surveillance du processus. Dans sa forme actuelle, le PK n'offrira pas de surveillance indépendante. Pourtant, le système ne fonctionnera pas sans mécanismes de surveillance indépendants et périodiques, et de véritables sanctions contre les pays qui enfreignent les règlements. Actuellement, les dispositions en matière de surveillance sont à ce point vagues qu'il faudrait en débattre très sérieusement avant de conclure qu'un pays ne répond pas aux exigences. On est loin de là.
- En réponse aux préoccupations des ONG concernant la surveillance, le représentant de la Commission européenne (CE) a souligné que le système actuellement en place n'est qu'un début et que toute lacune découverte pourrait être comblée. Il nous offre des outils de travail. Aux assemblées annuelles du PK, les pays membres présenteront des rapports pour examen libre. Si le rapport d'une mission de vérification est négatif, on en discutera avec le pays en question, auquel on demandera de rectifier sa position. Les rapports ne seront pas rendus publics. Ils seront affichés sur le site web du PK, dans une section à accès limité, et ne seront pas ouverts à la discussion publique.

Au sujet des préparatifs de la Commission européenne en vue de la mise en œuvre du PK:

- Au mois d'août, la Commission européenne a adopté une proposition en faveur d'un règlement du Conseil pour la mise en œuvre du système de certification en Europe. Le Conseil de l'Union européenne étudie présentement la proposition dans l'optique de l'adopter avant la réunion ministérielle du Processus de Kimberley qui se tiendra à Interlaken, en Suisse, le 5 novembre (note au rédacteur : le règlement n'a pas été adopté à temps et le sera fort probablement à la fin de novembre). On a souligné qu'il ne s'agit en aucune façon d'une proposition idéale, mais que c'est un bon début, et que le système de certification éliminera les déclarations sur la provenance qui constituent actuellement la meilleure échappatoire pour le commerce des diamants de guerre.

Contenu de la proposition de la CE :

(voir http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2002/com2002_0455fr01.pdf)

- ✓ Les pays producteurs contrôleront toutes les exportations et émettront un certificat d'attestation du PK qui accompagnera tous les paquets de diamants bruts. Les diamants seront emballés dans un contenant scellé.
- ✓ Les pays importateurs inspecteront le sceau et le certificat.

- ✓ Tout diamant qui n'est pas accompagné d'un certificat du PK se verra interdire l'entrée au pays, ainsi que tous les diamants provenant de pays non participants.
- ✓ Les importations ne seront pas acceptées sans un certificat validé par un fonctionnaire d'un pays participant au PK.
- ✓ Des règlements établiront dans quelles circonstances seront ouverts les contenants scellés et ce qu'il adviendra s'ils ne sont pas conformes.
- ✓ Pour obtenir un certificat d'exportation de la CE, les exportateurs doivent prouver que les diamants bruts ont été importés en conformité avec le mécanisme du PK.

Au sujet des réactions aux règlements proposés par la CE :

Les préoccupations du Conseil mondial du diamant (CMD) concernant les règlements de la CE:

- ✓ Le CMD n'acceptera pas l'article 12 (une dispense de trois mois pour le commerce des anciens stocks accumulés; après trois mois, ces stocks devraient être écoulés). En pratique, l'on ne peut conserver des stocks accumulés, qui auront des répercussions graves sur le commerce légitime des diamants. Actuellement, le délai de négociation pour tous les stocks est de trois mois. Si l'industrie du diamant applique ce qu'a proposé la Commission à l'échelle mondiale, trois mois après la mise en œuvre du Processus de Kimberley, le commerce des diamants sera fini. Pourquoi? Parce que c'est une question d'offre et de demande. Si cela se produit, dans trois mois, tout le monde sera en mesure d'acheter des diamants bruts.
 - ✓ L'article 3.2.C, qui déclare que le certificat doit être attaché au contenant de manière inséparable, est un autre problème majeur. Cela n'est pas exigé par le système du PK. Si la Commission l'inclut, l'Europe va plus loin que le PK. L'industrie du diamant craint également que ce certificat ne révèle la valeur des pierres du contenant, ce qui pourrait en occasionner la disparition.
 - ✓ Le système de garanties (article 17, auto-réglementation de l'industrie); comment les retracer? Le CPA devra fouiller les livres afin de s'assurer que les garanties d'entrée et de sortie correspondent. Cela veut dire que la valeur ajoutée de l'industrie du diamant sera plus transparente.
 - ✓ La culpabilité : les sociétés ne sont pas des entités (art. 17). Si l'un de ses membres fait faux bond et n'adhère pas au système du PK, il est impossible de punir toute la société.
 - ✓ L'article 17 présente une différence majeure par rapport au code de conduite.
 - ✓ L'article 27 fait référence aux ressortissants de la CE qui ne vivent pas à l'intérieur de l'Union et doivent tout de même se conformer aux dispositions de leur pays d'origine. Comment ces diamantaires pourraient-ils conserver leur entreprise s'ils doivent obéir à deux séries de règlements.
 - ✓ L'article 28 au sujet de l'application des règlements de l'UE entrera en vigueur immédiatement à la date de publication, que le PK soit mis en œuvre ou non.
 - ✓ L'industrie du diamant n'est pas en position d'exercer une auto-réglementation. Si nous sommes pénalisés en Europe parce qu'on ne suspend pas l'application des articles 12 et 17, nos collègues en Suisse, à Dubaï, etc. auront un avantage injuste. Il est donc entendu que le CMD aimerait que les règlements de la CE soient appliqués conformément au Processus de Kimberley et au même moment.
- Réponse de l'industrie du diamant : La principale question est : « Avons-nous fait notre travail? » Et la réponse est : « Non. » On a mis au point un système pour qu'il soit difficile de commencer à faire de la contrebande de diamants mais pas pour mettre fin au commerce des diamants de guerre. Nous avons offert à l'Afrique des incitatifs pour que les pays puissent augmenter les recettes tirées de la vente des diamants mais il existe aussi une catégorie de diamants auxquels le Processus de Kimberley ne touche pas : les diamants illicites. Puisque les guerres en Afrique tirent à leur fin et que la mobilité s'accroît, le commerce des diamants illicites augmente.
 - Nous pouvons enrayer en partie le commerce des diamants de guerre mais nous ne pouvons pas enrayer celui des diamants illicites. La réglementation de la CE donne l'impression que nous avons atteint notre but, mais cela est beaucoup trop optimiste. La proposition de la CE « *Règlement du Conseil mettant en œuvre le système de certification du processus de Kimberley pour le commerce international des diamants bruts* » [Bruxelles, le 08-08-2002, COM(2002) 455 final] aura des répercussions négatives sur le commerce légitime des diamants et n'aura aucun effet sur les diamants de guerre.
 - Les préoccupations de Fatal Transaction concernant le projet de règlement de la CE :
 - ✓ Le règlement nécessite certaines améliorations, mais ce qui importe à cette étape, c'est que ce règlement soit sur la table.
 - ✓ L'industrie du diamant peut se considérer comme le moteur du Processus de Kimberley mais, en fait, l'industrie fait actuellement obstacle au processus. Le système européen proposé dépend énormément de

l'auto-réglementation de l'industrie. Un négociant de diamants qui veut exporter des diamants bruts à l'extérieur de l'Union doit prouver que ces diamants étaient propres lorsqu'ils sont entrés dans l'Union. Cette façon inversée d'établir la preuve exige une trace écrite, que l'industrie devrait fournir. Jusqu'à maintenant, l'industrie européenne du diamant (surtout HRD à Anvers et De Beers à London) n'a pas été en mesure d'obtenir l'accord de ses membres à l'égard d'un tel système d'auto-réglementation. En ne publiant toujours pas la proposition d'auto-réglementation de l'industrie, elle est maintenant responsable du ralentissement de tout le processus.

- ✓ Il n'est pas suffisant de vérifier un paquet de diamants lorsqu'il atteint les premières frontières européennes. Pour mettre un terme au commerce des diamants de guerre, il faut commencer à la source. Pour réussir à mettre en œuvre le système de certification des diamants bruts, l'Union européenne devra contribuer à renforcer la capacité des services de douanes dans les pays africains producteurs de diamants.
- ✓ Le CMD indique que son problème principal est l'abandon des stocks accumulés dans les trois mois suivant la mise en œuvre des règlements. À mon avis, cela témoigne d'une attitude négative face au règlement dans son ensemble. La période de trois mois représente une durée d'exécution et peut être sujette à discussion. Si cela n'est pas acceptable, tout ce que vous avez à faire c'est de proposer une solution de rechange viable.
- ✓ D'un point de vue politique, le règlement du Conseil est considéré comme une simple question de commerce. En réalité, c'est une erreur. La principale raison de combattre les diamants de guerre est de mettre fin à l'alimentation des guerres par le commerce des diamants. Le règlement des conflits et les questions de développement sont plus importants et devraient constituer la base de ce règlement (articles 133, 179 et 95 du traité). Nous recommandons que les gouvernements du Nord fournissent aux gouvernements africains de l'aide en matière de renforcement de la capacité, de façon à ce qu'ils puissent gérer efficacement leurs ressources en diamants au bénéfice du développement dans leur pays.

Au sujet du Processus de Kimberley et d'autres interventions internationales à l'égard des diamants de la RDC :

- Compte tenu de l'impact du système de certification du PK sur les diamants de la RDC, les catégories suivantes de diamants sont concernées :
 - ✓ Les diamants qui sont extraits dans des régions occupées; il ne sera plus possible d'exporter des diamants provenant de territoires occupés vers l'Europe par l'entremise de pays envahissants (Rwanda, Ouganda) puisqu'un participant officiel au PK doit émettre un certificat d'exportation. Une puissance occupante ne sera pas reconnue comme telle. Au premier point d'exportation, les diamants bruts ne peuvent être extraits que sur le territoire du participant.
 - ✓ Les diamants extraits par d'autres pays, mais avec un permis de la RDC (Zimbabwe, Namibie); s'ils peuvent fournir un certificat d'origine de la RDC, ils peuvent continuer à faire le commerce des diamants de la RDC.
 - ✓ Les diamants extraits et exportés par le gouvernement de la RDC; si le gouvernement de la RDC est en mesure de mettre en œuvre le système du PK, il sera donc en mesure d'y adhérer et d'exporter légalement vers d'autres pays.
- Aucune résolution des Nations Unies ne concerne des sanctions contre les diamants de guerre du Congo. Les ONG ont recommandé que la CE fasse pression pour que des sanctions des Nations Unies interdisent les exportations, par toute puissance étrangère, de diamants en provenance de la République démocratique du Congo qui ne soient pas certifiés par le gouvernement congolais.
- La Commission européenne devrait exiger une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes à l'égard des exportations sous le contrôle du gouvernement des pays producteurs de diamants, et que la population soit en mesure de bénéficier des revenus tirés des diamants. En RDC, les revenus tirés du commerce des diamants bénéficieraient à toute la population par l'entremise de l'investissement et du développement.

Les ONG vont de l'avant : La réponse
Conclusions et recommandations des ateliers

• *Le commerce des diamants qui proviennent de la RDC et qui passent par la RDC*

Les ONG et les médias internationaux devraient :

- continuer à identifier et à discréditer les personnes ainsi que les États et les autres acteurs qui font le commerce des diamants de guerre, et continuer à mettre en évidence le lien entre les diamants de guerre et le terrorisme;
- établir un cadre juridique pour poursuivre et punir ceux qui font le commerce des diamants de guerre par l'entremise du Processus de Kimberley, de la Cour pénale internationale et de lois nationales dans les pays qui produisent des diamants ou en font le commerce;
- presser les gouvernements de mettre en œuvre le Processus de Kimberley d'ici le 1^{er} janvier 2003;
- presser l'industrie du diamant d'élaborer et de mettre en œuvre la chaîne de garanties d'ici le 1^{er} janvier 2003;
- demander des compensations pour les victimes des diamants de guerre;
- demander une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la RDC, qui comprenne des sanctions contre les diamants et autres ressources pillées, conformément aux interventions qui visent à mettre fin aux diamants de guerre en Sierra Leone, au Libéria et en Angola;
- appuyer un mécanisme de surveillance permanent qui examine périodiquement le pillage et le trafic des ressources congolaises;
- exercer des pressions en faveur d'une surveillance efficace du Processus de Kimberley grâce à une surveillance indépendante et crédible de tous les participants au Processus de Kimberley;
- demander au gouvernement de la Belgique de publier une liste des sociétés individuelles impliquées dans le commerce des diamants illicites en provenance de la RDC.

• *Comment soutenir la société civile congolaise*

Les ONG occidentales (et la communauté internationale) devraient :

- engager les ONG congolaises dans des réseaux internationaux afin de garantir leur sécurité et leur capacité de critiquer ouvertement leur gouvernement ou les forces d'occupation;
- faciliter les relations entre des ONG congolaises de diverses parties du pays; faciliter les communications et l'échange d'information; aider à bâtir une société civile forte dans toutes les parties du pays ainsi qu'à tous les paliers régionaux;
- stimuler et faciliter les relations entre les ONG de la région centrafricaine qui interviennent à l'égard de l'extraction et du commerce des ressources naturelles;
- appuyer les initiatives de recherche et aider les ONG et les institutions congolaises à perfectionner leurs capacités de recherche;
- aider à diffuser l'information (rapport du groupe d'experts des Nations Unies, autres rapports, code de l'extraction minière du Congo, etc.) à un public aussi vaste que possible afin de rendre la population congolaise consciente du pillage de ses ressources;
- porter une attention spéciale à l'éducation de divers groupes dans la population congolaise, tels que :
 - ✓ les jeunes, en Europe aussi bien que ceux qui travaillent dans les mines;
 - ✓ les femmes;
 - ✓ les agriculteurs/mineurs : sensibiliser les personnes qui extraient les diamants ou le coltan à la valeur et aux coûts réels de ce qu'ils cherchent;
- aider et renforcer les réseaux existants en RDC (comme celui créé à Kinshasa en août 2002 qui est coordonné par le CENADEP) en matière d'échange d'information et de coordination des interventions;
- échanger des connaissances, de l'information et des techniques, de façon à améliorer la capacité des ONG africaines d'exercer des pressions;

- faciliter la participation des ONG congolaises aux conférences/réunions internationales telles que le Processus de Kimberley, et organiser des rencontres entre des membres des gouvernements et de l'industrie et des ONG africaines;
- organiser des échanges entre des ONG (africaines) dont le travail est d'exercer des pressions sur des questions connexes, afin qu'elles puissent échanger des idées et de l'information.

Autres ressources qui servent à financer la guerre en RDC

Les ONG occidentales devraient :

- élaborer une stratégie de plaidoyer, de concert avec les ONG congolaises, auprès des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et des membres du Conseil de sécurité, avant la publication du rapport, afin d'obtenir une conclusion aussi forte que possible;
- organiser une campagne internationale pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts des Nations Unies touchant toutes les ressources;
- étudier les possibilités et les conséquences d'un embargo sur le commerce des ressources naturelles telles que le coltan et le bois d'œuvre de la partie orientale de la RDC.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

- Les problèmes qui sévissent en RDC sont à la fois locaux et internationaux. Les Congolais doivent assumer une certaine responsabilité face aux solutions, de concert avec les institutions internationales et le secteur privé.
- Les ONG de la RDC, à la fois aux niveaux national, local et régional, ont besoin de la solidarité internationale, d'un soutien pour le renforcement des capacités, d'argent et de protection pour jouer un rôle soutenu et efficace dans l'amélioration du pays.
- Il y a des doutes sérieux quant à la volonté politique des organisations, des sociétés et des gouvernements étrangers de passer de la parole aux actes : parler ne suffit pas. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Processus de Kimberley et les autres que préoccupe l'exploitation continue de la RDC doivent agir maintenant.

Recommandations à l'égard du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité doit intervenir à l'égard de la question des diamants de guerre en RDC qui cadre avec ses interventions visant à mettre un terme aux diamants de guerre en Angola, en Sierra Leone et au Libéria. Le Conseil de sécurité devrait donner son aval au Processus de Kimberley.

Organisations non gouvernementales participantes :

11.11.11., Belgique

Amnistie internationale, Pays-Bas

Amnistie internationale, R.-U.

Appui-conseils aux projets et initiatives de développement endogène (APIDE), RDC

Broederlijk Delen, Belgique

CENADEP (Centre national d'appui au développement et à la participation populaire), RDC

Centre d'Étude de Documentation et d'Animation Civique (CEDAC), RDC

Centre national de coopération au développement (CNCD), Belgique

Cordaid, Pays-Bas

Fédération nationale des entreprises du Congo, RDC

Global Witness, Royaume-Uni

GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), Belgique

Human Rights Watch, É.-U.

Institut de politique et de gestion du développement, Belgique

Institut Panos, France

International Peace Information Service, Belgique

Justice, Paix et Sauvegarde de la création, de la Communauté baptiste du fleuve Congo (JPSC/CBFC), RDC

L'Entraide missionnaire, Canada

Netherlands institute for Southern Africa, Pays-Bas

Novib – Oxfam Pays-Bas, Pays-Bas

Observatoire gouvernance-transparence, RDC

OCEAN (Organisation concertée des écologistes et amis de la nature), RDC

Open Society Institute – Bruxelles, Belgique

Oxfam America, É.-U.

Oxfam, R.-U.

Oxfam-Solidarité, Belgique

Partenariat Afrique Canada, Canada

Partenariat Afrique Canada, Éthiopie

Pax Christi NL, Pays-Bas

Pax Christi Vlaanderen, Belgique

Pax Christi, Allemagne

Secrétariat du réseau européen pour le Congo, Belgique

Social Alert International, Belgique

World Vision, É.-U.

Organisateurs de la conférence :

Partenariat Afrique Canada

323, rue Chapel

Ottawa, ON K1N 7Z2

Canada

Tél: 613-237-6768

Fax: 613-237-6530

hsda@partnershipafricacanada.org

www.partnershipafricacanada.org

Partenariat Afrique Canada coordonne le projet sur les diamants et la sécurité humaine en collaboration avec International Peace Information Service (Anvers) et Network Movement for Justice and Development (Freetown). Le projet vise à faire la lumière sur le commerce des diamants de guerre et à contribuer à y mettre un terme. Nous remercions l'Agence canadienne de développement international et le Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation pour leur appui de cette conférence. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de Partenariat Afrique Canada et ne reflètent pas les points de vues des organismes qui appuient le projet.

Fatal Transactions est une campagne internationale, comprenant Novib-Oxfam Pays-Bas, Medico International Allemagne, Intermón-Oxfam Espagne, Netherlands institute for Southern Africa et IBIS, Danemark. La campagne demande au public et aux organisations intéressées de demander aux gouvernements et aux sociétés minières d'implémenter de contrôles effectifs afin d'assurer que le commerce des ressources naturelles ne finance pas et ne donne pas un support quelconque aux conflits et à l'injustice économique en Afrique.

www.niza.nl/fataltransactions

Contact : Ft@niza.nl

Le secrétariat international de Fatal Transactions se trouve au sein de Netherlands institute for South Africa (NiZA). NiZA est une organisation politiquement indépendante qui promeut la démocratie en Afrique australe. NiZA appuie l'indépendance des médias, le développement économique et la promotion des droits de la personne en Afrique australe.

Contact : Kirsten Hund

PO. Box 10707

1001 ES Amsterdam

Pays Bas

Tél : 31 20 520 6210

www.niza.nl

La campagne de Fatal Transactions se déroule avec l'assistance financière de la Communauté européenne. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de Fatal Transactions et ne reflètent pas l'opinion officielle de la Communauté européenne.